

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Secrétaire de séance : Philippe D'Halluin

Présents : Frédéric Martin, Patrick Gauchet, Nadine Bélison, Jérémy Gentilhomme, Brigitte Pruvot, Catherine Chancelier, Jean-Pierre Ducorroy, Cyrielle Périn, Philippe D'Halluin, Pascal Trocmé, Caroline Jean, Mélanie Pain, Davy Baudelet, David Mauffroy, Séverine Figueiredo (arrivée à 20 h)

Approbation des deux derniers comptes-rendus:

Davy Baudelet demande à ce qu'on ajoute un correctif au compte-rendu du 20 mars 2026, demande envoyée par mail de Séverine Figueiredo.

Correctif à ajouter:

« Séverine Figueiredo lit une déclaration au nom de la liste "Warloy -Baillon pour vous avec vous". Dans cette déclaration, les élus d'opposition ont souhaité répondre au tract de la liste "Ensemble pour Warloy -Baillon" distribué dans les boîtes aux lettres le jeudi 13 mars, durant la campagne électorale ».

Monsieur le Maire demande à ce que l'on ajoute trois points à l'ordre du jour:

- 1) Commission communale des impôts directs: 24 membres à proposer.
- 2) Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales.
- 3 Devis Maison de Santé

Délibération approbation du compte administratif 2025:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: le compte administratif 2025

Adoption: 12

Abstention: 3

Délibération approbation du compte de gestion 2025:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: le compte de gestion 2025

Adoption: 12

Abstention: 3

Délibération affectation du résultat 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: le compte d'affectation du résultat 2025

Adoption: 12

Abstention: 3

Délibération des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Les impôts concernent principalement le foncier bâti et le foncier non bâti.

- Pour la taxe foncière sur le bâti, le taux est de 50,32 %, ce qui représente un produit de 209 231 €.
- Pour la taxe foncière sur le non bâti, le taux est de 41,62 %, pour un produit de 44 242 €.
- La taxe d'habitation a un taux de 18,07 %, pour un montant de 2 385 €.

Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle n'est plus perçue par la commune, mais par la communauté de communes.

Enfin, les taux d'imposition restent inchangés, sans augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: les taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Adoption: 15

Budget primitif 2026 et fongibilité des crédits

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes du budget primitif.

BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE DE WARLOY BAILLON						
DEPENSES			FONCTIONNEMENT		RECETTES	
011	CHARGES GENERALES	421098.70	70	produits divers	16000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	152700.00	731	impôts locaux	255858.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	164574.00	74	DOTATIONS	159355.05	
66	INTERETS SUR EMPRUNTS	20000.00		(dont 744 fctva 3631.00)		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
681	PROVISIONS	3543.53	75	REVENUS SUR IMMEUBLES	55000.00	
042	681 AMORTISSEMENT	1111.91	042	781 AMORTISSEMENT	583.00	
014	REV FISCALITE CC	6200.00				
023	VIREMENT à la section d'investissement	318039.40	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REP	600471.49	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1087267.54		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1087267.54	
			INVESTISSEMENT			
16	capital des emprunts	70000.00	10	10222 FCTVA	13767.69	
	16 CAUTION	650.00	1068	EXCEDENT Fonctionnement reporté	83782.33	
21	VOIRIE		040	Amortissement 2804182	865.91	
21	21 CONSTRUCTION BOULANGERIE POSTE	595000.00	040	2803	246.00	
	21534 FDE		021	virement de section de fonctionnement	318039.40	
	2135 TOITURE EGLISE	127300.00	16	emprunt	300000.00	
	2152 TROTTOIRS	43600.00				
	PILASSE DE L'EGLISE	11020.00	165	CAUTION	650.00	
001	SOLDE EXECUTION DE SECTION INVES	83782.33	13	13 subvention la poste	35000.00	
040	2803	583.00	1311	subv FONDS DE CONCOURS chicane	1100.00	
041	AMORTISSEMENT			subv detr eglise	28810.00	
	21532	1392.00		SUBV BOULANGERIE Département	50000.00	
	2131	5556.00		Subv boulangerie etat	99674.00	
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		938883.33	041	203	5988.00	
			041	202	960.00	
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		938883.33	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: le budget primitif et fongibilité des crédits

Adoption: 12

Abstention: 3

Délibération procédure OTD de la trésorerie

Monsieur le Maire demande d'adopter une délibération concernant la procédure OTD, afin de permettre à la trésorerie d'exécuter les paiements et les encaissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte: le budget primitif et fongibilité des crédits

Adoption: 15

Délibération commission communale des impôts directs

La préfecture demande de choisir 24 membres, elle en retiendra 12.

Monsieur le Maire propose de mettre l'ensemble du Conseil Municipal, hormis le maire qui ne peut faire parti de la liste, et de choisir 10 membres parmi les électeurs de la liste électorale.

Les personnes choisies sont : M Duboille Jean-François, Mme Palisse Fabienne, M Jones Yann, M Chancelier Romain, M Boucher Jean-Pierre, Mme Aubert Léanne, Mme Blondelle Nathalie, M Nollent Didier, M Lecuyer Hervé, M Delannoy Erwann

Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorale

Après consultation,

sont désignés titulaires: Ducorroy Jean-Pierre, Figueiredo Séverine

sont désignées suppléants: Baudalet Davy, Bélison Nadine, Gentilhomme Jérémy

Devis maison de santé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la multiplication des demandes d'intervention émanant de la Maison de Santé, concernant diverses réparations. Il précise notamment que 40 luminaires LED installés dans les bureaux sont désormais hors service. Il invite ainsi le conseil à examiner le devis d'un montant de 5259.€ proposé pour leur remplacement, en soulignant le caractère urgent de cette intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide et adopte: le devis de remplacement des luminaires LED

Adoption: 15

Questions diverses

Monsieur Guéant demande la parole afin de faire part au conseil municipal des difficultés de circulation et de stationnement dans sa rue.

La rue Pierre Lenoble, qui dessert la salle des fêtes et mène à l'école, est peu sécurisée. Les trottoirs y sont inadaptés et des problèmes de stationnement y sont régulièrement constatés.

Il lui est toutefois fait remarquer que ces difficultés ne concernent pas uniquement cette rue, mais également d'autres voies, en particulier la rue du Général Leclerc.

Il est donc proposé de mener une réflexion, accompagnée d'un relevé des situations, afin d'apporter des solutions au cas par cas.

La séance est levée à 21 h 15

